

COMMUNIQUE de PRESSE

INFO 3

2 avril 2020

Rappel des principales mesures prises

Dès les annonces du Chef de l'Etat le 16 mars dernier, la Mairie de Tarbes sous l'autorité de son Maire Gérard Trémège en lien avec le Directeur Général des Services Jean-Luc Cossou et de ses équipes a aussitôt tout mis en œuvre pour contenir la propagation du virus COVID 19 tout en assurant les services prioritaires :

- Propreté des espaces publics,
- Réalisation et portage des repas à domicile aux personnes âgées ou dépendantes : 260 contacts par jour
- Distribution de paniers repas au Foyer restaurant « Josette Soulier » aux personnes isolées : 40 personnes servies par jour
- Maintien du fonctionnement de la Maison Logement Foyer (Résidence Autonomie) avec application de toutes les mesures sanitaires
- Accueil des enfants des personnels soignants, de la crèche à l'école primaire, y compris l'accueil périscolaire et les garderies Fourniture à titre gratuit des repas par la cuisine centrale. En moyenne une vingtaine d'enfants par jour. Les accueils se font tous les jours y compris les week-ends et durant les vacances scolaires.
- Maintien de l'ouverture de l'Épicerie Sociale, avec distribution de paniers de courses : 117 familles représentant 257 personnes
- Service à la population : accueil téléphonique, renseignements, orientations vers les services compétents pendant toute la période de confinement

- Accueil à l'Etat Civil à la Mairie pour les naissances et les décès.

Une centaine d'agents municipaux est sur le terrain pour assurer les services essentiels, alors que d'autres sont en télétravail.

Je les remercie pour leur engagement et leur sens du service public.

De même comme services essentiels, la collecte des déchets par le symat et la distribution et le traitement de l'eau potable par l'agglo CATLP sont assurés, avec là aussi des agents exceptionnels.

Afin de garantir les règles de distances et éviter les regroupements, nous avons dû fermer les Parcs et les Jardins publics, ainsi que le Caminadour.

D'autres décisions ont immédiatement été prises :

- Accorder le stationnement gratuit des parkings de surface et de Brauhauban
- Exonérer les droits d'occupation du domaine public
- Par une application stricte des règles sanitaires le maintien du marché du jeudi ainsi que des étals de la halle Brauhauban ont été actés par dérogation préfectorale.

Ouverture d'un Centre Médical de Gestion « Covid-19 de Tarbes » au Parc des Expositions avec les professionnels de santé libéraux (médecins et infirmières) : centre de consultation et de dépistage (drive). Mise en place d'un numéro vert pour les médecins

- Mise à disposition des lieux, de la logistique et fournitures de masques et de Gel hydroalcoolique
- Sécurisation des accès par la police municipale

La ville a fourni également du Gel hydroalcoolique (non utilisé pour le 2^{ème} tour des élections municipales) à l'hôpital et à divers organismes de santé ainsi que des masques à des cabinets médicaux et cliniques de l'Ormeau.

Au terme de ces 15 premiers jours de confinement, de nouvelles mesures ont été instaurées :

- **Pour le maintien d'un lien social, appel des personnes isolées, fragiles et vulnérables par le CCAS (plus de 500 personnes identifiées, et suivies)**
- **Commande de matériel de protection (masques, chasubles, combinaisons, charlottes,...) pour les professionnels de santé en besoin et pour les agents municipaux qui travaillent sur les missions essentielles**

Désinfection des lieux à forts passages :

- Halles (Brauhauban et Marcadieu)
- Places (Mairie- Verdun-Marcadieu)
- Commerces essentiels de la Ville dans les quartiers (boulangeries- Epiceries- pharmacies- bureaux de tabacs)

Contrôle par la police municipale des conditions d'accueil du public dans les commerces ouverts

- Vérifier si les consignes de sécurité sont bien appliquées pour assurer la sécurité sanitaire du personnel et des clients

Création sur notre site Internet d'une page : « Solidarité soignants ».

Son but est de diffuser toutes les annonces et informations qui peuvent intéresser les soignants comme don de matériel, aide, mise à disposition d'un appartement ou d'une chambre d'hôtel pour ceux qui sont domiciliés loin de leur lieu de travail, initiatives diverses...

Toutes les informations mises à jour quotidiennement sur le site :

tarbes.fr

IMPORTANT : respectez les gestes barrières et le confinement :

#restezchezvous